

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 468

Artikel: Théâtre lausannois : de la pièce au feuilleton
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Théâtre lausannois : de la pièce au feuilleton

Le difficile débat sur l'organisation du théâtre ne date pas d'hier, bien entendu ; mais le climat économique pèse aujourd'hui sur les conditions de création au point que les questions classiques, telles que la forme du soutien de la collectivité ou la définition du statut des comédiens, semblent encore plus aigües et délicates.

A Lausanne, dans ces conditions, une certaine incohérence de la politique officielle dans ce secteur culturel apparaît peu à peu fait insupportable. A Genève également, malgré un engagement plus considérable des fonds publics, des lézardes se creusent sur une façade intéressante (cf. D. Jeannet dans le "Journal de Ge-

nève", 16/17. 9. 78). Ailleurs en Suisse romande, des mises en gardes semblables (1). Dans ces colonnes (DP 466), nous tentions, il y a peu, d'éclairer un aspect bien précis du problème. Avec l'espoir que de là, et de proche en proche, il serait possible de mettre un peu de lumière sur l'ensemble de la situation. Lova Golovtchiner, directeur du théâtre Boulimie à Lausanne, a reconnu, dans cette démarche, les propos — auxquels nous nous associons — de Jean-Jacques Schilt (en tant que conseiller communal, il avait, dans une perspective semblable, interpellé la Municipalité lausannoise). Il lui répond ci-dessous (intertitre de la rédaction) (Réd.).

1) A titre de comparaison, voir par exemple le dossier du "Monde" sur le théâtre en France, Coll. Dossiers et documents, No 46, décembre 1977.

M. Schilt accuse le comité du Fonds de n'en faire qu'à sa tête puisque au mépris du règlement, il octroie ses libéralités à ceux-là mêmes qui en ont déjà été les bénéficiaires. Il y a là un côté systématique qui hante l'esprit d'aventure du bon fonctionnaire qu'est M. Schilt... (Et si le Département de l'instruction publique innovait subitement en disant : "Cher M. Schilt, votre performance pédagogique cette saison... euh... on n'rien pourvous l'année prochaine!"). Je ne vois vraiment pas au nom de quoi le Fonds devrait couper les vivres d'un directeur auquel il n'a aucune faute professionnelle à reprocher.

Et puis, en dépit de tous les mythes petits-bourgeois sur l'Artiste, l'insécurité fondamentale et l'absence d'argent n'ont jamais été, en matière théâtrale, des facteurs décisifs de créativité.

Disons simplement que si le Fonds ne renouvelle ni n'élargit sa clientèle, c'est que celle-ci, à ses yeux, n'a pas démerité et que d'autre part les ressources financières du Fonds ne lui permettent pas d'accepter les demandes de nouveaux requérants. C'est élémentaire et cela figure même dans le règlement du dit Fonds.

Un peu plus loin, M. Schilt affirme que la continuité des troupes — que le comité du Fonds entend préserver — ne recouvre aucune réalité. Suit un exemple concernant l'emploi des comédiens au théâtre de Vidy. Erreur ! Si M. Schilt enquêtait un peu plus sérieusement, il s'apercevrait que cette continuité n'est au contraire nullement imaginaire pour les cinq autres troupes subventionnées. Et que, de surcroit, cette notion de continuité s'applique tout aussi bien à l'activité d'un théâtre que d'une troupe proprement dite.

M. Schilt fait également une courte allusion à la "coordination réelle des spectacles quant à leur période et à leur programme". Mesure-t-il ce que recouvre dans la pratique quotidienne un concept aussi flou que celui de "coordination" ? Et est-il sûr qu'elle n'existe pas dans certains domaines ?

C'est naturellement la composition du comité du Fonds qui suscite les remarques les plus vives de la part de votre "spécialiste" de service. Ici, des délégués qui ne représentent qu'eux-mêmes ; là, un parti libéral occupant une place sans commune mesure avec son importance politique. Peut-être. Une représentation plus étouffée de la gauche serait en effet souhaitable pour autant que ses délégués se montrent plus actifs et résolus que le municipal socialiste qui siège (ou ne siège pas) actuellement au Fonds. On ne transforme pas le monde par le désenchantement et la torpeur distancée... Je crains bien que pour l'heure, et malgré tous les maux dont souffre le fonctionnement du Fonds et sur lesquels nous reviendrons plus loin, le problème ne soit pas directement lié à la composition de cet organe de subventionnement. Ce sont les limites des moyens financiers du Fonds qui dessinent le profil de sa politique. Il y a de l'ingénuité à déceler une volonté d'écartier à tout prix le T'Act alors que celui-ci — rassurant retour des choses — sous l'étiquette CDL (Centre dramatique de Lausanne établi à Vidy) et par comédiens, décorateurs et metteur en scène interposés, bénéficie largement de la subvention accordée à Vidy ! A cet égard, le prochain "Volpone" du CDL sera pour l'es-

Lova Golovtchiner : jouons cartes sur table !

Pas très inspiré votre auteur dramatique, Jean-Jacques Schilt, dans la (mauvaise) pièce qu'il a commise sur les démêlés du T'Act et du Fonds du théâtre en Suisse romande. Des informations unilatérales, un manichésisme rappelant les grandes heures du mélo, un certain art d'esquiver les véritables problèmes. La querelle juridique opposant les deux parties ne manque certes pas de piquant mais elle ne rend nullement compte de la réalité de la situation théâtrale vaudoise.

Essayons, si vous le permettez, d'apporter un peu de clarté à un débat qui s'épaissit d'année en année.

Une importante précision tout d'abord : contrairement à la formulation curieusement inexacte du Fonds du théâtre, les subventions accordées aux petits théâtres ne sont évidemment pas destinées à un seul spectacle mais à l'animation de l'ensemble de la saison. Nuance pas négligeable pour qui doit assurer huit mois d'activité avec Fr. 70.000.